

## RÈGLEMENTS SKATE PARK

Les règlements suivants ont pour objectif de permettre la pratique d'activités à la maison des jeunes La Relève dans des lieux et des conditions qui répondent aux règles de sécurité, de propreté et de civisme, et ce, afin d'assurer le bien-être de chaque participant et visiteur. Aucune dérogation à l'un de ces règlements ne sera permise.

1. Le personnel de la maison des jeunes La Relève a toute autorité à l'intérieur de celle-ci. Il se réserve le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint un ou plusieurs des présents règlements, nuit au bon fonctionnement des activités, affecte la sécurité des participants et contrevient aux règles de l'éthique, du civisme et du respect d'autrui.
2. Le participant doit faire preuve d'un bon esprit sportif en utilisant un langage respectueux et en respectant le matériel et les installations.
3. ***IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CONSOMMER DE L'ALCOOL OU TOUTE AUTRE SUBSTANCE ILLICITE. L'ACCÈS EST REFUSÉ À TOUTE PERSONNE DONT LES FACULTÉS SONT AFFAIBLIES PAR CES TYPES DE CONSOMMATIONS.***
4. Il est défendu de manger ou de boire dans les aires réservées à la pratique sportive.
5. Toute forme de sollicitation ou de vente est interdite.
6. L'affichage est prohibé à moins d'une autorisation de la direction.
7. Il est défendu de flâner et de troubler l'ordre public en tout temps.
8. Toute atteinte à la pudeur ou tout comportement déplacé entraînera une expulsion des lieux ou des poursuites judiciaires.
9. Il est défendu de fumer et de vapoter à l'intérieur et il faut respecter un rayon de 9 mètres à l'extérieur de la maison des jeunes La Relève.
10. Il est interdit d'utiliser un téléphone cellulaire, un appareil photographique ou une caméra dans les salles de toilettes.
11. Les skateboards et les trottinettes doivent être utilisés que dans les aires réservées à cet effet.
12. Les BMX et les trottinettes sont interdits.
13. La maison des jeunes La Relève se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte, bris ou accident pouvant survenir sur les lieux des activités et sur l'ensemble de la propriété de la maison des jeunes La Relève.

14. Tout accident, si minime soit-il, doit immédiatement être rapporté au personnel en fonction.
15. Toutes déficiences du matériel, des rampes ou toute autre installation doit être rapportées immédiatement au personnel de la maison des jeunes La Relève.
16. Aucun acte criminel ne sera toléré (Exemple : taxage = vol qualifié).

#### **AIRE DE MODULES...SÉCURITÉ D'ABORD !**

17. Le participant doit avoir une tenue sportive appropriée. Il est obligatoire de porter un chandail et d'utiliser l'équipement sportif sécuritaire.
18. Le participant doit respecter les horaires en vigueur.
19. Il est défendu de se bousculer ou de pousser quelqu'un. Aucune forme d'intimidation ne sera tolérée.
20. Il est prohibé de cracher.
21. Il est proscrit de se changer ailleurs que dans les vestiaires ou les salles de toilettes.

#### **ÂGE REQUIS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION OBLIGATOIRES**

22. 12 ANS ET MOINS : Accompagné d'un adulte.

#### **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**

#### **23. CASQUE ATTACHÉ OBLIGATOIRE POUR TOUS.**

24. Débutants et 12 ans et moins : Protections complètes obligatoires (casque, coudes, poignets, genoux).

**AVERTISSEMENT** : La maison des jeunes La Relève recommande très fortement à tous les pratiquants le port des équipements de protection complets (protège-genoux, protège-coudes, protège-poignets, casque type « full-face » et/ou protège-buccale) afin d'assurer une pratique sécuritaire. Le pratiquant doit cependant comprendre qu'aucun équipement de protection ne peut assurer une protection totale dans toutes les situations. Le skateboard, la trottinette et les autres sports d'action comportent des risques inhérents à leur pratique. Vous, le pratiquant, êtes le seul à pouvoir réduire ces risques inhérents en portant en tout temps vos équipements de protection, en vérifiant régulièrement la condition de votre équipement sportif, mais surtout, en gardant le contrôle en tout temps.

25. **LA MAISON DES JEUNES LA RELÈVE N'EST PAS RESPONSABLE DES ACCIDENTS, DES BLESSURES, DES OBJETS PERDUS OU VOLÉS.**



mdjlareleve.com

T. 418.589.1217  
C.P 6252 SUCC : Mingan  
Baie-Comeau, QC  
G5C 0B7

**\*\*\* Décharge de responsabilité à signer pour tous les usagers.**

**\*\*\* Les mineurs (moins de 18 ans) doivent la faire signer par un parent ou tuteur.**

**26. EN CAS D'URGENCE:**

Demandez de l'aide aux employés de la maison des jeunes La Relève.

POUR VOTRE PLAISIR ET VOTRE SÉCURITÉ, N'HÉSITÉS PAS À NOUS RAPPORTEZ  
TOUS PROBLÈMES OU SITUATIONS INADÉQUATES.